



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 3

Absents : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2023/06/27/10 – BUDGET PARC ACTIVAL TRANCHE 2020 - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget Parc Actival tranche 2020 – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 605 à hauteur de 25 000 euros pour tenir compte du montant prévisionnel APD des travaux d'alimentation électrique du lot N°2 du Parc Actival notifié par le SIEA, avec un reste à charge prévisionnel pour la Communauté de Communes de l'ordre de 40 000 euros alors qu'il était initialement prévu au budget un reste à charge de 14 667 euros,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PARC ACTIVAL TRANCHE 2020,

Après avis favorable de la Commission Finances du 19 juin 2023,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Parc Actival tranche 2020 de l'exercice 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/605 – F60 - Travaux d'aménagement		+ 25 000 €
		Sous-total	+ 25 000 €
Recettes	c/71355 – ch 042 – F.60 - Constatation stock final		+ 25 000 €
		Sous-total	+ 25 000 €

Section de d'Investissement

Dépenses	c/3555 – ch 040 – F.60 - Constatation stock final		+ 25 000 €
		Sous-total	+ 25 000 €
Recettes	c/168751 – F.60 - Avance du Budget Principal		+ 25 000 €
		Sous-total	+ 25 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 juin 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX